

ATTESTATION EN MATIERE DE FRAIS DE GARDE D'ENFANTS AGES DE MOINS DE 12 ANS pour l'année 2009 – à joindre à votre déclaration fiscale

MODE D'EMPLOI

1. Télécharger et imprimer l'attestation
2. Compléter les rubriques 2-3-4
3. Compléter la rubrique 5

	Baladin	Louvette - Louveteau
WE aînés*	-	du 14 au 15/02/2009 15 €*
WE Pâques	du 18 au 19/04/2009 15 €	du 18 au 19/04/2009 15 €
Camp	du 19 au 26/07/2009 90 €	du (16)*18 au 28/07/2009 (105 €)*95 €
WE Toussaint	-	du 14 au 15/11/2009 15 €

*sizeniers/seconds/aînés lors de l'année 2008-2009

4. Compléter les rubriques 6-8

	Nombre de jours de garde	Montant total perçu
Baladin	10	105 €
Louvette - Louveteau	(19)*15	(150 €)*125 €

5. Envoyer l'attestation accompagnée d'une enveloppe **pré timbrée et adressée à votre nom** pour le n° d'ordre de l'attestation, l'approbation et la signature du chef d'unité à :

Ariane van Doosselaere
Rue de Messe 2
5332 Crupet

ATTENTION :

L'attestation fiscale n'est valable que pour les enfants de moins de 12 ans. Si un enfant atteint l'âge de 12 pendant le camp, l'attestation ne tiendra compte que des jours de camp précédant son anniversaire. Il en est de même pour les WE.

Exemple :

Jonas a participé au camp du 19 au 29 juillet soit 11 jours de camp.
Il a fêté ses 12 ans le 22 juillet. Il a donc vécu 3 jours de camp avant ses 12 ans.
L'attestation portera sur 3 jours soit 3/11 du prix du camp et le WE de Toussaint ne sera plus comptabilisé dans l'attestation.

A VOS CALCULETTE ...